



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LOIR-ET-CHER

APPEL A CANDIDATURE PROGRAMME DE REINSTALLATION

Aux représentants d'associations agréées par la plateforme de Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)

Pour répondre aux enjeux majeurs que représentent les arrivées massives de migrants fuyant les zones de guerre, la France s'est engagée en 2015 en faveur du plan « Répondre au défi des migrations : respecter les droits – faire respecter les droits », dit « Plan Migrants ».

C'est dans ce cadre que la France participe au programme de réinstallation de l'Union Européenne. L'Etat s'est en effet engagé à accueillir, en lien avec le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés, des familles en vulnérabilité en provenance de Jordanie, Turquie et du Liban.

La DIHAL est chargée de piloter le dispositif national pour le logement des réfugiés réinstallés, et coordonne à cette fin les actions des opérateurs sélectionnés. A ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié de l'opérateur qui sera retenu pour la mise en œuvre du programme de réinstallation.

Les missions prises en charge par l'opérateur :

- *Captation de 8 à 12 logements sur l'ensemble du département, dans le parc public et privé, en s'assurant que ceux-ci sont conformes à un accueil dans de bonnes conditions*
- *Liens étroits avec la DIHAL pour l'orientation de 8 à 12 ménages*
- *Acheminement des ménages réinstallés de leur lieu d'arrivée en France jusqu'à l'entrée dans le logement*
- *Accompagnement global des ménages en vue de garantir leur bonne intégration (accès aux droits, accès aux soins, accès à la scolarisation et à l'insertion professionnelle, apprentissage du français...) pendant 12 mois maximum.*

Les critères de sélection retenus sont :

- *L'association est agréée sur le plan national pour conduire le programme de réinstallation*
- *Expérience de déploiement du programme dans d'autres départements français*
- *Accompagnement de ménages sur l'ensemble du département de Loir-et-Cher*
- *Recherche de logements dans le parc public mais aussi privé, en lien avec le coordonnateur départemental, la Directrice départementale de la Cohésion Sociale et le Protection des Populations du Loir-et-Cher.*

La mise en œuvre du programme est attendue à partir du 1^{er} juin 2018, à destination de 8 à 12 familles réinstallées.

A l'issue de l'appel à candidatures, le Préfet ou son représentant désignera l'association retenue pour mettre en œuvre le programme.

Les associations intéressées pour déployer le programme de réinstallation dans le Loir-et-Cher ont **jusqu'au 30 avril 2018** pour déposer un dossier de candidature, composé d'un historique de l'association, notamment dans le cadre du programme de réinstallation, et d'un projet social.

Le dossier devra être envoyé à l'adresse suivante :

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
Sous-direction de la Cohésion sociale – Pôle hébergement
34 Avenue Maunoury – BP 10269
41006 BLOIS CEDEX